

Congé de santé gynécologique : une ambition pour toutes les salariées de France Télévisions



Règles hémorragiques, troubles du sommeil, bouffées de chaleurs, maux de ventre, fatigue... Au total, 38% des femmes souffrent de règles douloureuses et 20 à 30% d'entre elles présentent des symptômes sévères ou gênants lors de la ménopause, qui durent en moyenne entre sept à dix ans. Sans parler de celles atteintes d'endométriose (environ 10%) ou de syndrome des ovaires polykystiques. Ces chiffres nous montrent que la santé gynécologique peut concerner n'importe quelle femme au cours de sa vie avec des répercussions sur son travail. Se rendre à son poste ou en reportage est parfois impossible.

Pour que les femmes ne souffrent plus en silence, une prise de conscience est indispensable. C'est pourquoi des collectivités, comme la mairie de Lyon, la région Nouvelle-Aquitaine ou même l'Espagne ont adopté un congé menstruel permettant aux salariées souffrant de règles douloureuses de poser 13 jours dédiés chaque année. L'Eurométropole de Strasbourg va même plus loin avec un congé de santé gynécologique, incluant les symptômes liés à la ménopause. Une mesure que Sud ambitionne pour les salariées de France Télévisions.

Parallèlement, Sud demande un aménagement du poste de travail, avec une augmentation du recours au télétravail quand cela est possible et un accès aux toilettes facilité pour toutes les salariées. Sud requiert également une campagne d'information à tous les managers sur la santé gynécologique et ses conséquences sur le travail.

A problème universel, mobilisation universelle. Sud appelle tous les syndicats à rejoindre cette lutte pour l'instauration d'un congé de santé gynécologique pour convaincre la direction de sa nécessité.